

Davantage de compétences pour les Services de l'Etat

Dans son programme de législature, le Gouvernement avait mis en exergue sa volonté de moderniser l'Etat et son fonctionnement. Le chantier est d'importance et de longue haleine ; c'est pourquoi les impulsions, mêmes mineures, peuvent contribuer à le faire avancer.

En matière de fonctionnement de l'Etat, la nouvelle gestion publique (NGP) a pris de l'envergure ces dernières années par le nombre d'études théoriques qui lui sont consacrées et les débats sur la manière de la mettre en oeuvre.

L'aspect purement organisationnel de l'Etat constitue une des bases de la NGP ; à ce niveau, les compétences et l'autonomie laissées à chaque unité administrative sont des éléments susceptibles d'accélérer les processus décisionnels et donc de supprimer des flux hiérarchiques denses et parfois superflus, comme cela semble être le cas en matière de compétence financière au niveau des services de l'Etat. Il serait ainsi plus indiqué d'orienter l'action des Offices / Services vers les résultats.

Le Groupe Libéral-Radical estime que des aller et retour importants entre niveaux hiérarchiques supérieurs entravent la souplesse et la rapidité de l'action et représentent un handicap majeur en vue de mettre en place une organisation moderne de l'appareil étatique ; en ce sens, sa préférence va clairement à une plus grande liberté de manœuvre laissée aux unités plutôt qu'à une centralisation des prises de décision. Il ne saurait être question ici de revoir l'organisation au niveau des compétences générales, mais bien de doter l'échelon administratif le plus élevé de moyens lui donnant la possibilité d'évoluer au mieux pour atteindre ses objectifs, tout en renforçant les prérogatives du pouvoir politique en matière d'orientation ou de contrôle. Cette délégation de compétences pourrait concerner aussi bien la gestion financière que l'engagement de ressources ponctuelles pour l'exécution de certains travaux.

Partant, le Groupe PLR prie le Gouvernement de proposer au Parlement une modification de la législation conduisant à mettre en place un système de délégation et subdélégation de compétences décisionnelles (par exemple financières, administratives et de gestion du personnel) qui permette aux Offices / Services une certaine latitude dans la réalisation des objectifs définis par les instances politiques ou qu'ils se sont eux-mêmes fixés.

Le 21 avril 2010

Au nom du Groupe libéral-radical,

L'auteur :

Nicolas Eichenberger

(Signatures)
J. Vifian
S. B...
P. H...
G. K...
M. L...
P. G...
A. G...
P. G...
P. G...